

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 juin 2024

VISANT À ENDIGUER LA PROLIFÉRATION DU FRELON ASIATIQUE ET À PRÉSERVER
LA FILIÈRE APICOLE - (N° 2473)

AMENDEMENT

N° CD14

présenté par
Mme Bonnet et M. Cordier

ARTICLE UNIQUE

À l'alinéa 3, après le mot :

« destruction »

insérer les mots :

« systématique des nids ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à préciser que les nids doivent être systématiquement détruits pour que la lutte contre ce fléau soit efficace. Actuellement, seuls 30 % à 40 % des nids sont détruits, alors qu'il faudrait atteindre au moins un taux de 60 % pour seulement freiner réellement la progression du frelon asiatique.